



## Bail commercial et décès du locataire

Par **mmnospam**, le **19/08/2015** à **22:02**

Bonjour,

En cas de décès du locataire, qu'advient-il d'un bail commercial ?  
Le bail est-il annulé ou transmis à ses ayants droits ?  
De même qu'advient-il du fonds de commerce ?

Par **talcoat**, le **20/08/2015** à **11:22**

Bonjour,

Le bail commercial n'est pas résilié au décès du preneur (sauf stipulation expresse dans le contrat de bail).

Cela signifie que ce sont les héritiers en qualité d'ayants droits qui deviennent locataire.

Cordialement